

2021

Octobre

°3

le lien

Le Tremblay-sur-Mauldre

Chère Tremblaysienne, cher Tremblaysien,

Nous avons pu nous retrouver pour la Saint-Gilles, dans une formule très différente mais qui a plu par sa simplicité et sa convivialité.

Nous espérons pouvoir programmer de nouveau un vide-grenier l'année prochaine : vous êtes nombreux à le souhaiter.

Dès cet automne, nous vous proposons des réunions publiques sur différents thèmes :

- Le 19 novembre : Mieux comprendre notre budget communal.
- Le 3 décembre : Éclairer notre village : faire des économies et respecter l'environnement.
- Mi-janvier 2022 : Circuler dans notre village.

Ces réunions auront lieu Salle de la Volière à 19 heures, selon le protocole sanitaire en vigueur aux dates.

D'autres réunions sur d'autres thèmes seront programmées par la suite.

Nous l'avions déjà évoqué : nous souhaitons connaître votre position quant à l'implantation d'antennes téléphoniques supplémentaires sur notre territoire. Aussi vous trouverez ci-joint un questionnaire que nous vous demandons de remplir quel que soit votre avis, et de le transmettre à la Mairie.

Le Maire, Françoise Chancel



Françoise Chancel et le vainqueur de la Tremblaysienne 2021

Mairie

17, rue du Pavé
78490 Le Tremblay-sur-Mauldre
Tél. 01 34 87 82 64
Fax 01 34 87 89 40
mairie.tremblaysurmauldre@wanadoo.fr
letremblaysurmauldre.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi 10h - 12h
Mardi fermé
Mercredi 10h - 12h / 14h - 16h
Jeudi 14h - 18h
Vendredi 10h - 12h

Dans ce numéro

Scolaire
CCAS
Urbanisme - Sécurité
Événements
Agenda

ÉCOLE ET PÉRISCOLAIRE



Agnès Job, Caroline Boudjedir,
Elisabeth Viera, nos enseignantes



Lindsay Semedo Mendes (ATSEM), Hélène Favrault (Directrice du centre de loisirs, Évelyne Hoffmann (Responsable des activités périscolaires)
Services et animations : Mathilde Beaujoin et Anne-Gaël Roulet.



Les enfants du mercredi



Les enfants du matin

Du nouveau à la restauration scolaire

Suite au renouvellement par la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines de l'appel d'offres pour la restauration scolaire, un nouveau cahier des charges a été établi, avec la prise en compte de la loi Egalim et des formules avec plus de produits locaux et biologiques.

Aussi depuis la rentrée scolaire, un élément biologique est intégré à chaque repas et un repas complet biologique est proposé chaque semaine.

Le pain est issu d'un producteur local situé à proximité de notre commune.

Le menu est affiché chaque semaine à l'entrée de l'école

L'Espace Temps Libre (Association 3A) :

Vous aimez les rencontres, les visites de musées et autres sorties culturelles ? Vous avez du temps libre ?

Venez nous rencontrer à la salle Blaise Cendrars les jeudis où nous avons une animation. C'est un jeudi par mois minimum, l'autre jeudi nous sommes en sortie...

Nous accueillons les personnes qui désirent se joindre à nous tout au long de l'année...

Pour retrouver les dates, le blog :

<https://espacetempslibre.blogspot.com>



Atelier Stimul'Action (CCAS) :

Les rencontres à l'atelier mémoire, c'est deux fois par mois le lundi matin de 10h30 à 12h00. L'ambiance est toujours à la franche rigolade et surtout nous apprenons, jouons, racontons dans une ambiance décontractée.

L'important : se faire plaisir ensemble !

Date des prochaines rencontres :

- Les 4 et le 18 octobre
- Les 8 et 22 Novembre
- Les 6 et 13 décembre

Ateliers Méditation de Pleine Conscience :

Venez partager un moment de sérénité, apprendre des techniques de bien-être que vous pourrez reproduire au besoin. Discrétion et bienveillance pour ces ateliers animés deux fois par mois par Calou, une professionnelle de santé.

Dates à retrouver sur le site : <https://ateliermtm.blogspot.com>

Inscriptions jusqu'à 48h avant la date pour gérer au mieux l'organisation. Le nombre de place est limité.

Renseignements et inscriptions par sms - 06 88 09 24 94



Le C.C.A.S. vous propose :

- Des séances d'animation informatique seniors adaptées au niveau de chacun
 - Des séances de gym douce pour maintenir une activité physique modérée
- Ces deux activités seront mises en place en fonction du nombre de personnes intéressées
Pour toute information, se renseigner en mairie.

URBANISME ET SECURITÉ

PLU

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) est le document qui fixera pour les années à venir les règles d'urbanisme de notre commune, en tenant compte des nouvelles exigences environnementales.

Il sera opposable aux promoteurs et aux particuliers qui souhaiteraient construire ou modifier un bâtiment, ou proposer tout autre aménagement urbain.

Voici le planning des étapes jusqu'à son approbation par le Conseil municipal :

- Septembre 2021 : Délibération du Conseil municipal sur les orientations du PADD (plan d'aménagement et de développement durable)
- Octobre 2021 : Réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA : services de l'Etat, Chambres consulaires, PNR, CCCY, communes voisines, Conseil régional, Conseil départemental, ...) pour leur présenter le travail de traduction réglementaire (ajustement des orientations d'aménagement et de programmation - OAP) et du règlement écrit et graphique
- Novembre 2021 : Arrêt du PLU en Conseil municipal
- Décembre 2021 à février 2022 : Consultation des Personnes Publiques Associées
- Mars 2022 : Enquête publique
- Avril 2022 : Modifications éventuelles (prise en compte du rapport du commissaire enquêteur et des avis des PPA)
- Mai 2022 : Approbation du PLU en Conseil municipal

TERRAIN À VENDRE

La commune met à la vente deux parcelles viabilisées, accessibles prioritairement pendant deux mois à compter du 2 novembre 2021 aux Tremblaysiens primo-acceptants et aux propriétaires de petits appartements souhaitant acquérir un terrain pour construire une maison.

Ces deux parcelles sont situées au « Clos du Temps perdu », rue du Chemin Vert, dans un programme de viabilisation de 12 terrains à bâtir.

Elles sont d'une superficie de 282 m² et 289m².

Pour plus d'informations sur le règlement et les conditions d'attribution, faire une demande écrite en mairie.

SÉCURITÉ

Cet été 2021 a été placé sous le signe de la liberté en partie retrouvée, avec un retour aux tables des bistrotts, dans les restaurants, les salles de cinéma et de spectacle, etc.

Ce "défoulement" tant attendu a aussi vu ses dérives. Nous avons pu l'observer comme vous avec ces tags qui ont « fleuri » sur les façades, le mobilier urbain et par ces panneaux de signalisation arrachés. Peut-on admettre de tels agissements qui dégradent notre environnement ? Non bien sûr.

Sachez qu'une plainte a été déposée (des caméras de vidéoprotection sont présentes sur la commune), que des images ont été communiquées à la Brigade de Gendarmerie de Jouars-Pontchartrain qui mène son enquête. Une sanction s'appliquera sans doute et ce, quel que soit l'âge des auteur.e.s.

DÉPÔTS SAUVAGES

En août dernier, le Chemin de Mareil, dans sa partie rurale, a été à nouveau l'objet de dépôts sauvages : plus de 4 m³ de résidus de chantier ont dû être enlevés par notre employé municipal. Hormis l'aspect dégradant, nous mesurons le temps passé par Thierry Favier à nettoyer et à effectuer des allers et retours à la déchetterie de Méré.

Une enquête est en cours qui, espérons-le, aboutira, grâce à quelques indices retrouvés par une nouvelle force de sécurité qui se joint depuis cet été à nos gendarmes de Jouars-Pontchartrain.

Il s'agit de la Brigade équestre de la Garde Républicaine installée à Saint-Nom-la-Bretèche qui a notre commune dans son champ de compétence.

Aussi ne vous étonnez pas si vous côtoyez lors de vos balades sur nos sentes et chemins et dans nos rues ces cavaliers ou cavalières qui font partie d'une nouvelle Brigade Départementale de Protection de l'Environnement.

Ces gendarmes ne sont pas là pour se montrer. Ils sont là pour protéger, veiller, alerter et sévir quand il le faudra. La commune étudie actuellement avec cette brigade la mise en œuvre de moyens de protection de notre environnement dans toutes ses composantes.



SECURITÉ CIRCULATION

La Grande Rue est toujours l'objet de notre attention particulière. Malgré les nombreux panneaux, le sens unique mis en place depuis le printemps dernier est souvent mis à mal par des automobilistes ou camionneurs inconscients du danger qu'ils causent à eux-mêmes et aux autres ainsi qu'ont pu le constater quelques riverains.

Si la période estivale a été relativement plus tranquille en termes de flux de circulation, la rentrée voit le retour des nombreux ralentissements sur notre commune mais aussi sur d'autres sites du secteur.

Avec cet afflux de circulation viennent aussi les infractions.

Sachez que la gendarmerie a été avisée, que des immatriculations ont été relevées, que des patrouilles - notamment motocyclistes - vont être mises en place, que des sanctions seront prises contre ces contrevenant.e.s.



Des barrières enlevées

N'hésitez pas à signaler auprès de la mairie toute observation de manquement à la réglementation en cours.

Le samedi 11 septembre, un arrêté d'interdiction de circuler sur une partie de la rue du Pavé, entre la place de l'église et la Grande Rue, pour une durée de 3 heures avait été affiché. Un couple visiblement mécontent d'avoir à faire un détour de quatre kilomètres pour rentrer chez lui, a bravé cette interdiction en enlevant les barrières et s'est introduit dans le secteur sanctuarisé.

où la circulation piétonne était laissée libre : le spectacle de rue proposé ce jour-là drainait quelque 80 spectatrices et spectateurs, dont de nombreux enfants.

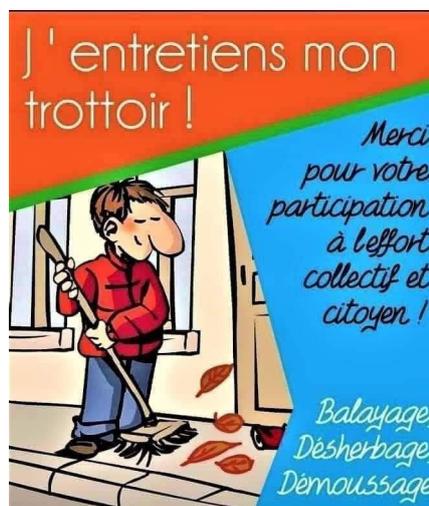
Nous ne pouvons qu'être scandalisés par une telle attitude irresponsable.

Une plainte pour mise en danger d'autrui sera prochainement déposée par la municipalité.



VIVRE ENSEMBLE

Rappel : les sacs de déchets verts doivent être sortis le dimanche soir pour un ramassage le lundi matin.



"Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé, et/ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation"
Règlement sanitaire départemental (art.32)

Un poème de rentrée des classes pour accueillir
 Caroline Boudjedir, nouvelle directrice de l'école La
 Fermette, et pour souhaiter un belle année scolaire à
 toutes et à tous

LE CARTABLE RÊVEUR

Pendant que tu étais
 Sur la plage, cet été,
 Ou bien dans la forêt,
 As tu imaginé
 Que ton cartable rêvait ?
 Il rêvait d'avalier
 Des crayons, des cahiers,
 Puis d'aller comme on vole,
 Sur le chemin de l'école.

Carl NORAC

On joue

1. Le cartable de Carl Norac avale crayons et cahiers. Et le tien de cartable, qu'avale-t-il ?... Pense bien à tout ce qui peut entrer dedans !

2. Imagine un autre rêve pour le cartable... Il peut prendre un autre chemin que celui de l'école...




DON DE SANG

Collecte sur RDV
mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

LE TREMBLAY SUR MAULDRE

**le mardi 5 octobre
 de 15h à 19h30**

SALLE DE LA VOLIERE
 17 RUE DU PAVE

Don de sang possible avant et après l'injection de vaccin contre la COVID-19 sans délai d'ajournement. Se munir d'une pièce d'identité. Il est recommandé de ne pas être à jeun.

PARTAGEZ VOTRE POUVOIR.
 DONNEZ VOTRE SANG.

RENDEZ-VOUS
 SUR NOTRE SITE



dondesang.efs.sante.fr 0 800 109 900

EN 1 HEURE, VOUS POUVEZ SAUVER 3 VIES !

1 HEURE, c'est le temps qu'il faut pour un don de sang !

Accueil

Entretien préalable au don

Prélèvement 7 à 10 min.

Pause A+

3, c'est le nombre de VIES SAUVÉES avec 1 don de sang.


 Globules rouges


 Plaquettes


 Plasma

✓ Pour se présenter à un don de sang, il faut :

- Être âgé(e) de 18 à 70 ans (et 65 ans pour les dons de plasma/plaquettes)
- Peser au moins 50 kg (et au moins 55 kg pour les dons de plasma/plaquettes)
- Être muni(e) d'une pièce d'identité ou de sa carte de donneur
- Respecter un délai minimum de 8 semaines entre 2 dons de sang
- Pensez à prendre avec vous :
 - la confirmation de votre RDV envoyée par Email et/ou SMS
 - l'attestation de déplacement dérogatoire au motif de « l'assistance aux personnes vulnérables » ou d'une déclaration sur l'honneur indiquant « aller donner mon sang » si les consignes gouvernementales en vigueur l'exigent (pendant le créneau horaire du couvre-feu / en confinement)

✓ Par précaution, vous ne pouvez pas donner votre sang si :

- Vous avez bénéficié d'une transfusion sanguine ou d'un don d'organe.
- Vous avez séjourné au Royaume-Uni, plus d'un an cumulé, entre 1980 et 1996.
- Vous avez consommé de la drogue par voie intraveineuse.

✓ Dans certaines situations, vous devez attendre avant de pouvoir donner votre sang :

- 1 jour après un soin dentaire (carie) ou un détartrage
- 7 jours après la fin d'un traitement par antibiotiques, une extraction dentaire ou une pose de couronne
- 14 jours après l'arrêt des symptômes d'un épisode infectieux
- 4 mois après un piercing, un tatouage
- 4 mois après une intervention chirurgicale avec hospitalisation de plus de 24h
- 4 mois après un voyage dans un pays où sévit le paludisme (malaria) ou d'autres parasitoses comme la maladie de Chagas (sauf pour le don de plasma)
- 6 mois après l'accouchement et pas pendant la grossesse

N'oubliez pas : avant de prendre RDV et de vous déplacer, vérifiez votre éligibilité au don de sang ! Faites le test en ligne : dondesang.efs.sante.fr, rubrique « Puis-je donner ? » ou Appli Don de sang. Attention, les résultats du test ne remplacent pas l'entretien préalable au don.

ÇA S'EST PASSÉ AU TREMBLAY-SUR-MAULDRE



Fête de la Saint Gilles



Le Forum des Associations



La brigade équestre, en patrouille au Tremblay, fait un tabac à la sortie de l'école !

Les journées du Patrimoine

Les habitantes et habitants étaient invité.e.s depuis une semaine à partir à la recherche du patrimoine du village en trouvant l'adresse de 25 éléments patrimoniaux, plaques Michelin ou oeils-de-boeuf, enseignes ou décors de céramique. Le dévoilement des réponses et la remise de lots aux quelque vingt participant.es, âgé.es de 6 à 81 ans, a précédé la passionnante conférence de Roselyne Bussière sur l'histoire et l'architecture des maisons de villégiature dans le Parc naturel régional de la haute Vallée de Chevreuse. Une trentaine de personnes, du Tremblay et des communes alentour, ont ainsi pu prendre connaissance de l'importance de ces maisons dans la structuration de notre territoire.



La Ronde au Tremblay

Le samedi 11 septembre, après quatre jours de répétition au CHEP et deux dans notre cœur de village, la compagnie de théâtre de rue, Les Fugaces, installée au Lieu à Gambais a entraîné à sa suite près de 80 personnes, enfants, adolescent.es et adultes mêlés, d'un jardin de la Grande Rue à la place de l'école, de la rue du Pavé au verger municipal. La comédienne Cécile Le Meignen incarne Lou, une jeune femme de 35 ans, dont la mémoire se reconstitue à l'occasion du mariage d'une amie de lycée. Le spectacle, grâce à une mise en scène ludique, une interprétation subtile et une musique en phase, a été largement apprécié par le public, heureux par ailleurs de se retrouver et de se rapprocher grâce à cette proposition originale et inédite dans notre commune.

Flash'infos

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Arrivée des luminaires pour remplacer les « boules » le 4 octobre 2021.

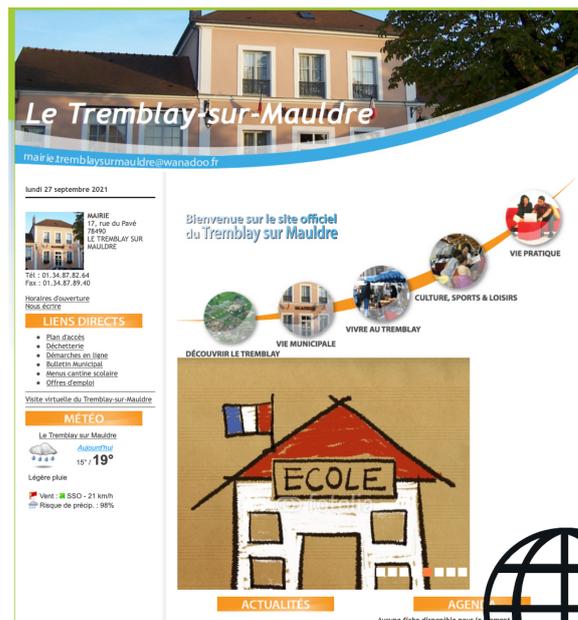
Les habitantes et habitants du Taillis, Vert-Buisson, Orangerie, rue de Bazoches et chemin de la Hunière vont bénéficier d'un éclairage de qualité, orientés vers les trottoirs et non plus vers le ciel ou les jardins. Cette installation n'aurait pu se faire sans la subvention importante (70 %) du Budget Participatif de la région Ile-de-France, et sans le vote de nombreux Tremblaysiennes et Tremblaysiens. Merci à vous.

Ceci est le volet n°2 de notre chantier de remise aux normes de l'éclairage public (après l'armoire électrique Place de l'église).

Merci aux riverains de faciliter le chantier (déplacez vos véhicules, veillez à tailler vos haies sur toute la hauteur des lampadaires).

Absence d'éclairage nocturne

Grande Rue, Haut de la rue du Pavé, Chemin de Mareil et rue de Bazoches : Encore un peu de patience... L'analyse du problème est en cours. Une solution va être proposée dans les prochains jours.



Nouveau site internet disponible à partir du lundi 25 octobre.



Vous pourrez y retrouver toutes les photos des activités et événements du village.

AGENDA

du 04 septembre au 08 octobre

Rue de Bazoches, Orangerie, Vert Buisson, Taillis - Remplacement des boules par des luminaires à LED

mar. 05 octobre de 15h à 19h30

Salle de la Volière - Don du sang

ven. 08 octobre de 15h à 18h

Place de l'école - Stand Mobil'Terre

sam. 09 octobre de 10h à 12h

Hangar municipal - 1 bis rue du pavé - Distribution de sacs de déchets végétaux

ven. 15 octobre à 19h

Mairie - Réunion des présidentes et présidents d'associations du Tremblay

dim. 07 novembre à 15h

Salle de la Volière - Remise des Coups de coeur de l'Académie Charles Cros (entrée libre)

jeu. 11 novembre 10h30

Monuments aux Morts - Cérémonie Commémorative de l'Armistice

ven. 12 novembre à 20h00

Église Saint-Leu - "Comprenez-vous" Concert de Cathy Gringelli (au chapeau)

mar. 16 novembre

École de la Fermette - Fête du Conte Réseau des Médiathèques Au Fil des Pages 78
Spectacle "Loupé" pour les maternelles, CP et CE

ven. 19 novembre à 19h

Salle de la Volière - Réunion publique : Mieux comprendre le budget communal

ven. 3 décembre à 19h

Salle de la Volière - Réunion publique : L'éclairage public

lun. 06 décembre

Dernière collecte de déchets végétaux